

régulièrement en Europe. La communication existe entre le gouvernement et la Communauté, comme je viens de le décrire. Il semble que des négociations ou des discussions entre sociétés aient lieu régulièrement. Je crois comprendre qu'il a été difficile de faire venir des représentants de la Confédération européenne de l'industrie des pâtes, papiers et cartons (CEPAC) au Canada. Le lien contractuel pourrait créer l'atmosphère qui permettrait d'amoindrir, voire de vaincre cette réticence, et qui favoriserait des échanges fructueux entre associations. Il est possible qu'un échange officiel de vues, à cet échelon, donne aux représentants de votre industrie une idée de la façon dont vos homologues européens conçoivent les choses.

Les sociétés canadiennes doivent elles-mêmes prendre les mesures qui s'imposent pour établir des relations avec les sociétés européennes. Mes collègues et moi-même serions sans doute mieux placés pour recenser les possibilités d'investissement en Europe, mais nous n'avons pas notre place au sein de vos conseils d'administration.

Vous vous demandez sans doute de quel pouvoir jouit la Commission de la CEE pour être en mesure d'influer sur le commerce des produits forestiers. Je puis vous citer de mémoire deux décisions prises par la Commission dans le domaine des pâtes et papiers, dont l'une a eu des répercussions sur l'industrie canadienne du papier journal. Vous vous en doutez, je fais allusion à l'imposition au Canada des exigences relatives au filigranage, à compter du 30 juin 1976. Certains États membres ne sont pas d'accord avec cette mesure, entre autres le Royaume-Uni et l'Allemagne. Comme cette question n'a pas fait l'unanimité, nous devons filigraner le papier journal. Sans cet organisme regroupant les communautés européennes, les différents pays auraient pu prendre leur propre décision.

A propos de cette question de filigranage, vous savez sans doute que nous avons exercé des pressions auprès des Communautés européennes, leur soulignant les désavantages techniques et économiques du filigranage, particulièrement avec la production croissante de papier journal plus léger. Nous avons recommandé que l'on revienne à l'abandon de cette mesure.

Le CEE a usé de son autorité une deuxième fois lorsque la Suède a introduit des restrictions à l'importation de chaussures, il y a peu de temps. La Commission de la CEE a réagi promptement et a voulu faire un exemple en agissant dans le secteur de l'industrie papetière. Vous savez sans doute que l'exportation de produits forestiers est essentielle à l'économie suédoise. Les mesures adoptées comprenaient, entre autres, l'imposition du Tarif extérieur commun sur quelques articles en papier déterminés qui, aux termes de